

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	14
Votants	19
Date de convocation 14/10/2024	
Date d'affichage 14/10/2024	

Objet : signature d'une convention de partenariat avec Limoges Métropole relative à la plantation d'un réseau bocager.

Délibération n° 2024DEL043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SOLIGNAC

Séance publique du 22 octobre 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes, BAYLE, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, DUPIN, FERNANDES, GUITARD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Claire MOURNETAS, procuration donnée à Nathalie COIGNAC

Maryvonne COMES, procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS

Claude GOURINCHAS procuration donnée à Caroline BOURGER

Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE

Martine FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN

Nicole BAYLE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

- expose à l'Assemblée que Limoges Métropole Communauté Urbaine accompagne les communes qui souhaitent mettre en place un réseau bocager favorable aux chiroptères dans le cadre de la mise en œuvre des actions de la Trame Nocturne sur leurs parcelles communales.

Ce projet fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre des plans d'actions de la Trame Nocturne qui visent à améliorer les continuités écologiques nocturnes sur le territoire de Limoges Métropole.

Ce type d'aménagement sur des terrains à forte valeur écologique relève de la compétence de Limoges Métropole (préservation et mise en valeur de la biodiversité) et intervient à ce titre en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer une convention avec Limoges Métropole Communauté Urbaine qui a pour objet :

- D'autoriser Limoges Métropole à occuper temporairement le domaine privé communal en vue de procéder à des plantations dans la mise en œuvre d'un réseau bocager ;
- De définir les engagements et le partenariat des deux parties en vue d'assurer la gestion écologique pérenne et conservatoire des plantations implantées sur les parcelles de terrain suivantes : AA0022, 0043, AD0374 lieu-dit le cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec Limoges Métropole Communauté Urbaine.
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

Le Conseil Municipal, a délibéré :
Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et la publication le
Le Maire,

